



Convention sur la lutte contre la désertification

Distr. générale
13 mai 2026
Français
Original : anglais

Conférence des Parties

Comité de la science et de la technologie

Dix-septième session

Oulan-Bator (Mongolie), 17-21 août 2026

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

Éviter, réduire et faire reculer la dégradation des terres et des sols agricoles

Éviter, réduire et faire reculer la dégradation des terres et des sols agricoles

Note du secrétariat

Résumé

Dans sa décision 19/COP.16, la Conférence des Parties a invité l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et les autres partenaires concernés à collaborer, dans le cadre de leurs procédures et mandats respectifs, pour donner aux Parties des orientations sur les moyens de promouvoir une utilisation durable et une gouvernance responsable des terres afin de prévenir et de faire reculer la dégradation des terres et des sols agricoles, et de promouvoir des cultures et systèmes de culture durables et diversifiés pour améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition dans le contexte des changements climatiques et de la dégradation de l'environnement.

Le présent document donne un aperçu du contexte entourant ces orientations, des raisons sous-tendant leur élaboration, de leur structure et des messages clés à en tirer, propose une compilation d'activités et d'outils connexes, et présente la page renvoyant à la banque de connaissances en ligne du Panorama des technologies et de l'innovation relatives aux systèmes agroalimentaires. Il met l'accent sur l'importance stratégique des terres agricoles pour la neutralité en matière de dégradation des terres, la sécurité alimentaire, les services écosystémiques et les moyens de subsistance en milieu rural. Il souligne que l'efficacité de l'action menée dépend non seulement de mesures biophysiques, mais aussi de l'existence de conditions favorables qui renforcent la sécurité d'occupation des terres, la participation, le financement inclusif, les chaînes de valeur, l'innovation et le partage équitable des bénéfices au profit des agriculteurs, des peuples autochtones, des éleveurs, des communautés locales et des autres usagers des terres.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Contexte	3
II. Données factuelles et justification.....	4
A. Les terres agricoles, une priorité stratégique	4
B. Des réponses intégrées à des difficultés interdépendantes.....	5
C. Un ensemble d'orientations pratiques et actualisées.....	5
D. Structure et élaboration des orientations.....	6
E. Un accompagnement numérique dynamique et continu	7
III. Conclusions.....	8
A. Conclusion n° 1 sur l'importance stratégique des terres agricoles	8
B. Conclusion n° 2 sur la hiérarchie des interventions en faveur de la neutralité en matière de dégradation des terres	9
C. Conclusion n° 3 sur la planification intégrée, la gestion durable des terres et de l'eau et les systèmes de production résilients.....	9
D. Conclusion n° 4 sur les conditions propices à la mise en œuvre.....	10
E. Conclusion n° 5 sur le bien-être et les moyens de subsistance des populations.....	11
F. Conclusion n° 6 sur la planification prospective au service de l'agriculture de demain	11
G. Conclusion n° 7 relative aux systèmes de connaissances dynamiques à l'intention des Parties.....	11

I. Contexte

1. Dans sa décision 19/COP.16, la Conférence des Parties à la Convention sur la lutte contre la désertification (la Convention) a invité l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et les autres partenaires concernés à collaborer, dans le cadre de leurs procédures et mandats respectifs, pour donner aux Parties des orientations sur les moyens de promouvoir une utilisation durable et une gouvernance responsable des terres afin de prévenir et de faire reculer la dégradation des terres et des sols agricoles, et de promouvoir des cultures et systèmes de culture durables et diversifiés pour améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition dans le contexte des changements climatiques et de la dégradation de l'environnement.
2. Les terres agricoles, notamment les terres cultivées et les pâturages, sont indispensables à la sécurité alimentaire, à la réalisation des objectifs en matière de nutrition, de climat et de biodiversité et à la restauration des terres à grande échelle ; pourtant, les mesures de restauration sont moins nombreuses pour ces terres que pour les écosystèmes importants sur le plan de la biodiversité. Si les terres et sols agricoles ne sont pas restaurés ou gérés de manière durable, les efforts visant à restaurer les autres terres et écosystèmes auront peu de chances d'avoir des effets positifs à grande échelle, et les pressions à la conversion des écosystèmes naturels en terres agricoles risquent de s'intensifier.
3. Comme suite à la décision 19/COP.16, le secrétariat a collaboré avec la FAO et d'autres partenaires afin d'élaborer des orientations sur les moyens d'éviter, de réduire et de faire reculer la dégradation des terres et des sols agricoles. Intitulées « Sols vivants, terres productives et paysages résilients : conseils pour éviter, réduire et inverser la dégradation des terres et des sols agricoles »¹, ces orientations visent à aider les différents acteurs à mettre au point des stratégies adaptées au contexte afin de lutter contre la dégradation des terres productives et de contribuer aux objectifs de neutralité en matière de dégradation des terres (NDT), de sécurité alimentaire et de nutrition ainsi qu'à la fourniture de services écosystémiques. Elles encouragent l'aménagement intégré du territoire et l'utilisation durable des terres au service de la NDT, la gestion durable des terres et de l'eau et la diversification des systèmes de production sur les terres cultivées, les herbages et pâturages, les prairies et les écosystèmes associés.
4. Ces orientations ont été élaborées dans le cadre d'un processus consultatif, comprenant notamment un examen par les pairs mené par cinq groupes clés (à savoir les centres de liaison nationaux, les correspondants pour la science et la technologie, les organisations intergouvernementales, la société civile et le secteur privé), ainsi que des séances de consultation et de retour d'expérience organisées lors de manifestations internationales². En outre, les parties prenantes de la FAO et de la Convention ont eu la possibilité de formuler des observations écrites sur les projets d'orientation, lesquelles ont ensuite été prises en compte lors de l'élaboration de la version finale des orientations.
5. Le présent document donne un aperçu du contexte entourant ces orientations, des raisons sous-tendant leur élaboration, de leur structure et des messages clés à en tirer, et propose une compilation d'activités et d'outils connexes ; il présente en outre la page dédiée renvoyant à la banque de connaissances en ligne du Panorama des technologies et de l'innovation relatives aux systèmes agroalimentaires (banque de connaissances ATIO), qui vise à faire en sorte que les Parties et les autres parties prenantes aient accès en permanence

¹ Voir <https://www.unccd.int/resources/manuals-and-guides/living-soils-productive-lands-resilient-landscapes-guidance-avoiding>.

² Réunion de la Plateforme mondiale sur les systèmes alimentaires des peuples autochtones, du 13 au 17 octobre 2025, Forum mondial de l'alimentation, Rome (Italie) ; Assemblée de la jeunesse, du 13 au 17 octobre 2025, Forum mondial de l'alimentation, Rome (Italie) ; Vingt-troisième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention, du 1^{er} au 5 décembre 2025, Panama City (Panama) ; Deuxième Conférence internationale sur la réforme agraire et le développement rural (ICARRD+20), du 24 au 28 février 2026, Carthagène (Colombie) ; Conférence « Désertif'actions », du 25 au 28 mars, Djerba (Tunisie) ; les contributions du secteur privé ont été recueillies lors de consultations menées par le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable en 2026.

à des ressources techniques utiles, spécialement sélectionnées et actualisées. Il a pour objectif d'aider le Comité de la science et de la technologie à formuler des conclusions et des recommandations qui seront soumises à la Conférence des Parties pour examen.

II. Données factuelles et justification

6. Les orientations ne sont pas contraignantes et sont censées s'adapter à divers contextes institutionnels, écologiques et socioéconomiques ainsi qu'aux spécificités et priorités nationales. Elles sont pensées pour venir en aide aux centres de liaison nationaux et aux correspondants pour la science et la technologie de la Convention qui collaborent avec les bureaux de pays de la FAO ainsi qu'avec les organisations gouvernementales et non gouvernementales qui agissent dans le domaine de l'agriculture. Elles sont destinées à accompagner un large éventail d'utilisateurs, notamment les décideurs politiques, les responsables de l'aménagement du territoire, les professionnels de la gestion des terres, les investisseurs, les agriculteurs, les éleveurs, les peuples autochtones et les organisations de la société civile. Elles sont également destinées aux Parties aux autres conventions de Rio et aux mécanismes de coordination entre ces conventions.

A. Les terres agricoles, une priorité stratégique

7. La dégradation des terres et des sols agricoles est déjà considérable et compromet les capacités productives des systèmes agroalimentaires, la fourniture de services écosystémiques et la résilience des moyens de subsistance en milieu rural. Les terres agricoles cumulent souvent exploitation intensive et forte pression sur les sols et les ressources hydriques, et leur dégradation continue risque de compromettre les efforts visant à garantir la sécurité alimentaire et la nutrition, à réduire la pauvreté et à parvenir à la NDT.

8. Selon une étude récente de la FAO, à l'échelle mondiale, plus de 60 % de la dégradation des terres d'origine anthropique touche les terres agricoles, avec des différences régionales marquées sur les plans de l'ampleur et de la gravité³. Dans le même temps, les prévisions indiquent que le secteur agricole devra produire nettement plus de denrées alimentaires d'ici à 2050, alors même que les changements climatiques, le stress hydrique et les autres pressions sur l'environnement s'intensifient, ce qui renforce la nécessité de préserver et de restaurer les fonctions productives et écologiques des terres agricoles⁴. La dégradation des terres, en particulier des terres cultivées, contribue de manière non négligeable aux écarts de rendement à l'échelle mondiale et compromet la production future⁵. En outre, les petits exploitants agricoles craignent plus que jamais pour leurs droits sur les terres qu'ils cultivent : la proportion d'adultes qui estiment qu'il est probable ou très probable qu'ils perdent une partie ou la totalité de leurs terres ou de leur logement est passée de 19 % en 2020 à 23 % en 2024, ce qui représente environ 1,1 milliard de personnes⁶.

9. À l'inverse, éviter, réduire et faire reculer la dégradation des terres et des sols agricoles peut avoir des retombées sociales et économiques positives importantes pour les populations rurales, à condition que les mesures prises s'inscrivent dans le cadre de chaînes de valeur viables, s'accompagnent de mesures d'incitation adaptées et s'appuient sur une gouvernance inclusive. Parmi ces retombées positives, on peut citer des revenus plus stables et plus diversifiés pour les agriculteurs et les éleveurs, une meilleure résilience des petits systèmes de production, une vulnérabilité réduite face aux chocs climatiques et aux fluctuations du marché, ainsi que davantage de possibilités pour les jeunes et les femmes s'agissant des moyens de subsistance liés à la terre.

³ Voir <https://doi.org/10.4060/cd7488en>.

⁴ Voir <https://doi.org/10.1038/s43016-021-00322-9>.

⁵ Voir <https://www.ipcc.ch/srccl/chapter/chapter-5/>.

⁶ Voir <https://www.fao.org/family-farming/detail/en/c/1749879/>.

⁷ Voir <https://openknowledge.fao.org/handle/20.500.14283/cd8473en>.

10. Éviter, réduire et faire reculer la dégradation des terres et des sols agricoles devrait donc être considéré comme un pilier stratégique des efforts visant à parvenir à la NDT et à atteindre les objectifs connexes en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, de lutte contre les changements climatiques, de biodiversité et de développement durable. Accorder une visibilité et une priorité accrues aux terres agricoles dans les programmes de restauration et de gestion des terres peut contribuer à faire correspondre les investissements, les politiques et les pratiques aux multiples bienfaits associés à des paysages agricoles durables.

B. Des réponses intégrées à des difficultés interdépendantes

11. La décision 19/COP.16 souligne la nécessité de disposer d'orientations établissant un lien entre, d'une part, la dégradation des terres et des sols agricoles et, d'autre part, la gestion intégrée des ressources en eau, les cultures et systèmes de culture durables et diversifiés, la sécurité alimentaire et la nutrition, les changements climatiques, la perte de biodiversité, la dégradation de l'environnement et la gouvernance foncière inclusive. Les orientations reflètent cette approche intégrée en établissant un lien entre les moteurs de la dégradation des terres agricoles et les processus sociaux, économiques et écologiques plus larges à l'échelle de paysages entiers.

12. Les orientations prônent une approche intégrée qui associe des notions et indicateurs propres à la NDT, l'aménagement intégré du territoire et les systèmes d'utilisation durable des terres à une gestion foncière et hydrique durable et à des systèmes de production intégrés, diversifiés et résilients. Elles favorisent la mise en place d'un environnement propice couvrant la gouvernance, le régime de propriété, la cohérence des politiques publiques, les marchés et les chaînes de valeur, la science, l'innovation, les données et le financement. En outre, en replaçant les terres agricoles dans un paysage et un contexte stratégique plus larges et en établissant un lien explicite entre les pratiques et chaînes de valeur sur le terrain et les procédures de planification, elles visent à favoriser l'exécution d'une action cohérente capable à la fois de réduire la dégradation, de renforcer la résilience et de générer des retombées positives pour le climat, la biodiversité et le développement.

13. Les orientations répondent également à la nécessité d'adopter des approches en matière de politique publique et de planification qui tiennent compte non seulement des tendances actuelles en matière de dégradation des terres et de production agricole, mais aussi de l'évolution probable du climat, de la disponibilité de l'eau, de l'adéquation des terres et des conditions de production dans les années à venir. Ainsi, elles encouragent les Parties à avoir recours à des analyses prospectives qui les aideraient à cerner la manière dont les réalités agricoles pourraient évoluer au fil du temps, notamment à déterminer là où des changements pourraient s'avérer nécessaires en matière de choix des cultures, de systèmes de production, de gestion des terres et de l'eau, d'infrastructures et de chaînes de valeur, afin de préserver la productivité, la résilience, la sécurité alimentaire et la nutrition dans un contexte en mutation.

C. Un ensemble d'orientations pratiques et actualisées

14. Les orientations s'inscrivent dans le cadre d'un ensemble plus large destiné à répondre aux besoins des Parties, en matière tant d'orientation conceptuelle que d'appui pratique. Elles prennent principalement la forme de principes, notions et recommandations sur les moyens d'éviter, de réduire et de faire reculer la dégradation des terres et des sols agricoles, tandis qu'une compilation distincte d'activités traduit ces orientations en une liste structurée et indicative d'activités, de cadres, d'approches, d'outils et de pratiques, classés par étape/niveau de mise en œuvre et par rubrique thématique.

15. Les orientations et la compilation d'activités qui les accompagne tiennent compte du fait que les recommandations techniques pertinentes sont réparties entre de nombreuses organisations et plateformes et de nombreux supports de connaissances, et que ces ressources sont en constante évolution et présentent des lacunes importantes pour certains thèmes, groupes d'utilisateurs et régions. Un document qui ne serait jamais actualisé ne saurait à lui seul rendre compte de l'ensemble des ressources validées ni mettre systématiquement en

évidence les domaines dans lesquels les orientations restent limitées. Le fait de combiner un ensemble structuré d'orientations, une sélection d'activités et d'outils ainsi qu'une page en ligne dédiée devrait permettre à la fois d'organiser les ressources actuellement disponibles et de rendre les lacunes plus visibles, afin que les travaux, les partenariats et les investissements futurs soient orientés en conséquence.

D. Structure et élaboration des orientations

16. Le corps des orientations (partie I) s'articule autour de trois domaines, et est précédé de principes transversaux et suivi de réflexions sur les contraintes, les lacunes et la voie à suivre. Les domaines sont les suivants :

a) L'aménagement intégré du territoire et l'utilisation durable des terres au service de la NDT, une attention particulière étant portée à l'évaluation, à la planification et au suivi de la NDT sur les terres agricoles ;

b) Des systèmes de production intégrés, diversifiés et résilients et une gestion durable des terres et de l'eau sur les terres cultivées, les herbages et pâturages, les prairies et les écosystèmes associés, par exemple les forêts et les zones humides, au sein des paysages agricoles ;

c) La mise en place d'un environnement propice couvrant la gouvernance, notamment la gouvernance intégrée des terres, des sols et de l'eau, le régime de propriété, le renforcement des capacités institutionnelles, la cohérence des politiques publiques, les marchés et les chaînes de valeur, la science, l'innovation, les données, l'investissement et le financement.

17. La compilation d'activités qui accompagne les orientations (partie II) reprend ces domaines à travers trois niveaux : l'aménagement intégré du territoire et l'utilisation durable des terres au service de la NDT (niveau 1), les systèmes de production intégrés, diversifiés et résilients (niveau 2) et l'environnement propice (niveau 3). Pour chaque niveau, des rubriques thématiques correspondant aux sous-domaines des orientations servent de points d'entrée modulaires et regroupent les activités connexes, les considérations préalables, les prochaines étapes possibles, ainsi qu'une sélection de cadres, d'approches, d'outils, d'innovations et de pratiques destinés à différents utilisateurs et à différentes échelles. Chaque activité fait généralement appel à plusieurs cadres, approches ou outils. Cette structure est résumée dans le tableau ci-après.

18. La partie II fait actuellement l'objet d'un enrichissement grâce aux contributions recueillies lors des examens scientifiques externes auxquels l'ensemble des orientations a été soumis. Au moment de l'élaboration du présent document, la partie II comportait déjà des dizaines d'activités réparties dans chacune des 12 rubriques thématiques.

Tableau 1

Structure des niveaux et des rubriques utilisés dans les orientations

<i>Niveau</i>	<i>Domaine</i>	<i>Rubriques thématiques</i>
Niveau 1	Aménagement intégré du territoire et utilisation durable des terres au service de la NDT	Évaluation ; exécution de la planification à la concrétisation ; surveillance et adaptation
Niveau 2	Systèmes de production intégrés, diversifiés et résilients	Terres cultivées ; pâturages ; écosystèmes associés ; intégration des aspects liés à la gestion durable des terres et de l'eau dans l'ensemble des systèmes de production
Niveau 3	Environnement propice	Cohérence des politiques publiques ; marchés et chaînes de valeur ; gestion intégrée des sols, des terres et de l'eau ; mobilisation de ressources et investissement ; science et innovation

19. Les orientations et la compilation qui les accompagne ont été élaborées dans le cadre d'un processus inclusif et systématique s'appuyant sur des rapports de l'Interface science-politique, des documents de référence du Comité de l'agriculture de la FAO et des évaluations mondiales et régionales, ainsi que sur les orientations techniques pertinentes produites dans le cadre de la Convention et par la FAO et d'autres partenaires. En plus de consolider les cadres, approches et outils existants, ce processus visait à identifier les thèmes, les besoins des utilisateurs et les contextes géographiques pour lesquels il existe actuellement peu de ressources adaptées, afin que ces lacunes puissent être signalées aux Parties et aux partenaires et orienter les lignes directrices, outils et investissements à venir.

E. Un accompagnement numérique dynamique et continu

20. Afin de garantir que ces orientations restent dynamiques, évolutives et adaptées aux nouvelles connaissances et aux besoins des utilisateurs, la FAO et le secrétariat ont décidé de leur adjoindre une page dédiée renvoyant à la banque de connaissances ATIO. Cette page destinée aux Parties et aux autres utilisateurs vient compléter les orientations et la compilation d'activités connexe, s'appuyant sur les partenariats existants en matière de données et de connaissances et sur les travaux en cours afin de renforcer l'accès numérique aux technologies, aux innovations et aux ressources informationnelles relatives aux systèmes agroalimentaires.

21. La page de renvoi reprend la structure de la compilation d'activités figurant dans la partie II : le contenu est organisé en trois niveaux et en rubriques thématiques et les activités, cadres, approches, outils et pratiques sont présentés sous la forme d'un catalogue thématique consultable et optimisé par l'intelligence artificielle (IA). Les utilisateurs peuvent naviguer par niveau et par rubrique, filtrer le contenu en fonction de leur profil, de la portée de la mesure, du type d'intervention et, dans la mesure du possible, de leurs centres d'intérêt thématiques, et accéder aux ressources associées hébergées par les plateformes et systèmes de connaissances partenaires.

22. Les modèles d'IA vont des modèles de fondation généraux (par exemple, les grands modèles de langage) aux systèmes propres à un domaine, comme la banque de connaissances ATIO. Les modèles de fondation sont conçus pour effectuer un large éventail de tâches dans divers domaines, tandis que les systèmes propres à un domaine sont entraînés ou configurés pour un cadre thématique et un périmètre de données bien définis. La banque de connaissances ATIO est un système d'IA propre à un domaine qui exploite des ensembles de données et des plateformes triés sur le volet, validés et souvent brevetés, provenant d'organisations partenaires (par exemple le Panorama mondial des approches et technologies de conservation) afin de produire des résultats qui sont adaptés au contexte et font autorité. Son architecture privilégie la récupération d'informations à partir de ces sources de connaissances fiables (approche dite de « génération augmentée par récupération »), renforçant ainsi la fiabilité et la traçabilité des réponses. Élargir le champ d'application du système afin d'y inclure des orientations validées (en plus des technologies et des innovations) renforce encore son rôle d'outil d'aide à la décision spécialisé et fondé sur des connaissances institutionnelles vérifiées, l'objectif étant d'améliorer l'utilité de ces orientations et de garantir leur pertinence à l'avenir.

23. Parce qu'elle exploite des ensembles de données et des produits de connaissance sélectionnés et validés et qu'elle permet un enrichissement progressif par de nouvelles données factuelles, des outils, des études de cas et des partenariats, la banque de connaissances ATIO devrait contribuer à l'élaboration d'orientations plus systématiques, plus accessibles et actualisées aux fins de l'élaboration des politiques publiques, de la planification et de la mise en œuvre sur le terrain. Au fil du temps, cette base de connaissances dynamique pourra contribuer à combler les lacunes inhérentes aux compilations statiques, notamment en reflétant mieux les savoirs locaux, traditionnels et populaires et en facilitant une utilisation plus cohérente et traçable des données factuelles à travers les différents secteurs et à toutes les échelles.

24. La banque de connaissances ATIO pourrait être enrichie par des outils capables de fournir, à la demande, des données locales afin de favoriser les investissements plus accessibles dans les terres agricoles. Deux exemples illustrent différents aspects de ce défi : 1) l'outil de cartographie RAIZ (« Resilient Agriculture Investment for net-Zero land degradation », investissement dans une agriculture résiliente au service de la NDT) ; 2) l'outil intégré d'orientation des investissements en faveur de la restauration des terres et de la résilience face à la sécheresse.

25. L'outil de cartographie RAIZ est une initiative mondiale lancée à la trentième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et qui vise à mobiliser, à recenser et à accroître les investissements destinés à la restauration des terres agricoles à l'échelle mondiale. Il comprend une base de données géospatiales consacrée à la restauration des terres, qui a été développée par le Bureau de coordination de l'initiative mondiale du Groupe des 20 sur les terres, avec le soutien technique de la FAO, de la Food and Land Use Coalition, de l'alliance de Bioversity International et du Centre international d'agriculture tropicale (qui fait partie du Système CGIAR). L'objectif de RAIZ est de fournir à un large éventail de parties prenantes, notamment les investisseurs, les décideurs politiques, les organisations non gouvernementales, les porteurs de projets et d'autres acteurs des chaînes de valeur agroalimentaires, les données dont ils ont besoin pour pouvoir déterminer rapidement et avec précision les zones présentant le plus grand potentiel de restauration productive.

26. La FAO met actuellement au point un outil intégré d'orientation des investissements en faveur de la restauration des terres et de la résilience face à la sécheresse, outil qui associera la cartographie fondée sur les données à la planification des investissements afin de lutter contre la dégradation des terres et de renforcer la résilience. Il est conçu pour aider les autorités nationales et les investisseurs à identifier et à financer en priorité des projets visant à restaurer les terres, à améliorer la gestion de l'eau et à renforcer la résilience des populations locales. Véritable plateforme géospatiale intégrée d'aide à la prise de décisions, il s'appuie sur les ensembles de données et outils existants et les relie entre eux grâce à une interface assistée par l'IA qui ne présente que les informations pertinentes au regard du contexte et des objectifs de chaque utilisateur. Cet outil est pour les décideurs, tant au niveau des exploitations agricoles qu'à l'échelle du territoire, de la région et du pays, une plateforme unique et conviviale leur permettant d'identifier, de hiérarchiser et de planifier des investissements fonciers en tenant compte du rendement attendu de l'investissement selon des données probantes ainsi que des avantages financiers, environnementaux et sociaux.

III. Conclusions

27. Les orientations sur les moyens d'éviter, de réduire et de faire reculer la dégradation des terres et des sols agricoles confirment que : i) la préservation et la restauration des fonctions productives et écologiques des terres agricoles sont indispensables pour parvenir à la NDT, garantir la résilience des systèmes agroalimentaires, la sécurité alimentaire et la nutrition, et assurer la fourniture de services écosystémiques ; ii) pour être efficaces, les réponses doivent s'appuyer sur une planification intégrée, une mise en œuvre cohérente et des conditions favorables.

28. Après avoir examiné les orientations, la compilation d'activités qui les accompagne ainsi que la page Web de renvoi correspondante, le Comité de la science et de la technologie souhaitera peut-être examiner les conclusions ci-après en vue de formuler des recommandations à l'intention de la Conférence des Parties.

A. Conclusion n° 1 sur l'importance stratégique des terres agricoles

29. La dégradation des terres et des sols agricoles doit être considérée comme une priorité stratégique dans les programmes relatifs à la NDT et à la restauration des terres, car elle compromet directement et à grande échelle la sécurité alimentaire et la nutrition, les moyens de subsistance, les capacités productives et la résilience des écosystèmes. Compte tenu de l'augmentation attendue de la demande alimentaire et des

pressions croissantes exercées sur les terres, les sols et les ressources en eau, pressions liées aux changements climatiques et à d'autres facteurs, il est essentiel d'éviter toute nouvelle dégradation des terres agricoles et d'accélérer la restauration de celles-ci afin de préserver les systèmes agroalimentaires et de réduire les pressions à la conversion des écosystèmes naturels en terres agricoles.

30. Les efforts visant à restaurer et à gérer les terres agricoles de manière durable devraient venir compléter, et non concurrencer, les mesures de restauration axées sur d'autres écosystèmes, étant donné que la durabilité des paysages agricoles et la préservation des écosystèmes naturels sont des éléments qui se renforcent mutuellement et contribuent à la résilience des territoires. Mieux intégrer les terres agricoles (notamment les terres cultivées et les pâturages) dans les stratégies de restauration peut contribuer à adapter les interventions aux besoins et aux capacités locales, et favoriser la mise en place de mesures plus inclusives, plus équitables et plus efficaces.

B. Conclusion n° 2 sur la hiérarchie des interventions en faveur de la neutralité en matière de dégradation des terres

31. Pour lutter efficacement contre la dégradation des terres et des sols agricoles, il convient d'appliquer la hiérarchie des interventions en faveur de la NDT. Dans ce contexte, la priorité est donnée à la prévention de la dégradation, puis à la réduction de la dégradation en cours et, si nécessaire, au recul de la dégradation déjà intervenue grâce à des mesures de restauration et de remise en état. Il faudrait éviter de miser excessivement sur la restauration pour compenser une dégradation continue, en particulier dans les écosystèmes fragiles et soumis à de fortes pressions, où la régénération peut être lente, coûteuse, incertaine ou incomplète. Jusqu'à présent, l'application de la hiérarchie des interventions s'est surtout cantonnée à l'échelle nationale. Toutefois, l'optimisation de l'utilisation des terres et la gestion adaptée aux conditions locales s'appliquent aussi bien à l'échelle du paysage, des pâturages ou de l'exploitation agricole, où les différences de microclimat et de sols doivent être prises en compte avec soin.

32. L'application de cette hiérarchie nécessite de renforcer l'évaluation, la planification et le suivi des terres agricoles, notamment d'identifier clairement les zones les plus touchées par la dégradation et les facteurs de dégradation, de mettre en place un zonage et une réglementation appropriés, et d'adopter des pratiques de gestion durable des terres, des sols et de l'eau qui soient adaptées aux différents types de terres agricoles et aux spécificités nationales. Elle suppose en outre de cibler délibérément les mesures préventives dans les zones exposées à un risque de dégradation, ainsi que de concevoir et d'appliquer des mesures de restauration et de remise en état qui soient socialement inclusives, économiquement viables et écologiquement rationnelles.

C. Conclusion n° 3 sur la planification intégrée, la gestion durable des terres et de l'eau et les systèmes de production résilients

33. L'aménagement intégré du territoire, l'utilisation durable des terres, la gestion durable des terres et de l'eau, ainsi que des systèmes de production intégrés, diversifiés et résilients constituent un cadre cohérent de planification et de mise en œuvre permettant d'éviter, de réduire et de faire reculer la dégradation des terres et des sols agricoles. Incorporer l'évaluation, la planification et le suivi de la NDT dans les processus d'aménagement intégré du territoire et associer ces derniers à des solutions de gestion durable des terres et à des chaînes de valeur durables et inclusives peut favoriser la prise de décisions plus éclairée concernant l'affectation des terres, les options de gestion et les compromis à opérer au sein des paysages agricoles.

34. Les systèmes de production intégrés et diversifiés, notamment les approches agroécologiques, l'agroforesterie, l'intégration culture-élevage et la gestion des sols et de l'eau adaptée au contexte sont autant de moyens d'améliorer la santé des sols, la régulation des eaux, la biodiversité, la résilience et la productivité tout en réduisant

le risque de dommages environnementaux et sociaux et en favorisant l'adoption de moyens de subsistance plus stables. Associer ces systèmes intégrés et diversifiés à des conditions de marché favorables et au développement de la chaîne de valeur peut contribuer à transformer les pratiques de production durables en possibilités économiques pérennes et à favoriser leur adoption à grande échelle.

D. Conclusion n° 4 sur les conditions propices à la mise en œuvre

35. Pour que des progrès durables puissent être réalisés en matière de prévention, de réduction et d'inversion de la dégradation des terres et des sols agricoles, il est indispensable de disposer d'un environnement propice, qui englobe un régime de propriété sûr et équitable, une gouvernance inclusive et responsable, des politiques publiques cohérentes et complémentaires, des capacités institutionnelles renforcées, des marchés et des chaînes de valeur performants, la science, l'innovation et les données, ainsi que des financements et des investissements adéquats et accessibles. Si ces conditions ne sont pas réunies, la probabilité que des mesures techniquement fiables soient prises, appliquées à grande échelle ou pérennisées, en particulier par les petits producteurs, les éleveurs, les femmes, les jeunes et d'autres groupes vulnérables, est plus faible.

36. Dans de nombreux contextes, ce sont ces conditions qui déterminent si les agriculteurs, les éleveurs, les peuples autochtones et les populations locales peuvent accéder à de nouvelles activités rémunératrices et en tirer profit, activités qui pourraient financer des investissements dans la gestion durable des terres et de l'eau ou couvrir les coûts liés à la restauration des terres. Pour que ces groupes puissent bénéficier de ces activités, il faudrait les accompagner, notamment en ce qui concerne la mise en place des chaînes de valeur durables, les utilisations écologiquement rationnelles des énergies renouvelables, l'adoption d'approches fondées sur l'économie circulaire et la bioéconomie, et le carbone terrestre de haute intégrité. Placer les personnes dans ces conditions propices peut donc supposer, le cas échéant, de créer des services de conseil et de vulgarisation adaptés, d'assurer des financements accessibles et abordables pour les petits exploitants et les initiatives communautaires, de mettre en place des mécanismes transparents et équitables de partage des bénéfices, de soutenir les organisations de producteurs et les coopératives, et d'investir dans les infrastructures et les services visant à réduire les pertes et le gaspillage de denrées alimentaires après les récoltes.

37. Pour renforcer ces conditions propices, il faut reconnaître et protéger les droits fonciers légitimes, accroître la participation des personnes et populations qui utilisent les terres au processus décisionnel, améliorer la cohérence des politiques entre les différents secteurs, mobiliser et harmoniser les financements publics et privés, encourager l'innovation et l'échange de connaissances, et établir des systèmes de suivi et de collecte de données permettant d'éclairer la planification et de suivre les progrès réalisés. Les efforts susmentionnés doivent être fondés sur les principes d'équité et d'inclusion, et prendre en compte et valoriser les contributions apportées par les peuples autochtones, les populations locales et les autres utilisateurs des terres à la gestion durable des terres agricoles.

38. Le secteur privé joue un rôle essentiel dans l'adoption de pratiques de gestion durable des terres, au niveau tant des exploitations que des paysages agricoles, notamment grâce à la création de marchés durables pour les intrants et les produits et au partage avec les agriculteurs des coûts et des risques liés à la transition. Bon nombre des facteurs qui améliorent la condition des agriculteurs et des populations locales reposent aussi sur les contributions du secteur privé à la gestion durable des terres agricoles, si tant est que les activités, les modèles économiques et les pratiques d'investissement de ce secteur soient pris en compte. De plus amples informations sur les facteurs favorisant les contributions du secteur privé figurent dans le document [ICCD/COP\(17\)/4](#) et son annexe.

E. Conclusion n° 5 sur le bien-être et les moyens de subsistance des populations

39. Les mesures visant à éviter, à réduire et à faire reculer la dégradation des terres et des sols agricoles ont davantage de chances d'être efficaces et durables lorsqu'elles contribuent également à renforcer le bien-être et la sécurité économique des populations locales, des agriculteurs et des éleveurs. Conformément à l'article 2 de la Convention et à la décision 19/COP.16, les Parties pourraient donc, le cas échéant, concevoir et appliquer de telles mesures de manière à améliorer les conditions de vie des populations locales, notamment favoriser un accès sûr et équitable à la terre et aux ressources connexes, soutenir des chaînes de valeur durables et diversifiées, réduire les pertes et le gaspillage de denrées alimentaires, favoriser les activités rémunératrices et faciliter l'accès équitable au financement et aux marchés pour les petits exploitants et les autres utilisateurs des terres.

F. Conclusion n° 6 sur la planification prospective au service de l'agriculture de demain

40. Les mesures visant à lutter contre la dégradation des terres et des sols agricoles doivent non seulement tenir compte de la situation actuelle, mais aussi reposer sur une analyse de l'évolution probable du climat, de la disponibilité de l'eau, de l'adéquation des terres et des systèmes agroalimentaires au fil du temps. Planifier en tenant compte des réalités futures en matière de production peut aider les Parties à anticiper et déterminer là où il faudrait faire évoluer les cultures, les systèmes de production, les pratiques de gestion des sols, les infrastructures et les mécanismes de marché pour préserver la productivité, la résilience, la sécurité alimentaire et la nutrition dans un contexte environnemental et socioéconomique en mutation.

41. De telles approches tournées vers l'avenir peuvent accroître la pertinence et la pérennité des décisions relatives à l'utilisation des terres, car elles aident les pays à définir des voies d'adaptation à plus long terme, à réduire le risque d'erreur d'adaptation et à mieux aligner les investissements actuels sur les besoins et les conditions agricoles à venir. Elles revêtent une importance particulière lorsque les changements climatiques, le stress hydrique, les contraintes liées aux sols et l'évolution des conditions du marché ou de la démographie peuvent nécessiter des ajustements majeurs en ce qui concerne les produits cultivés, les lieux de production et l'appui aux systèmes de production.

G. Conclusion n° 7 relative aux systèmes de connaissances dynamiques à l'intention des Parties

42. Avec les orientations, la compilation d'activités et d'outils et la page renvoyant à la banque de connaissances ATIO, les Parties bénéficient d'un accompagnement plus moderne et plus flexible qu'un simple document technique autonome. En organisant les cadres, approches, outils et pratiques validés par niveau et rubrique et en proposant un point d'accès numérique susceptible d'être enrichi et mis à jour au fil du temps, cet ensemble de ressources peut aider les Parties et les autres utilisateurs à accéder aux connaissances pertinentes, à s'y repérer et à les appliquer plus efficacement, tout en mettant en évidence les lacunes qui subsistent. L'intégration de ces orientations dans un système d'IA propre à un domaine, qui exploite des ensembles de données triés sur le volet, validés, souvent brevetés et provenant d'organisations partenaires présente un avantage supplémentaire : elle fournit rapidement des résultats qui sont adaptés au contexte et font autorité, quelles que soient les connaissances ou l'expérience de l'utilisateur final.

43. Si ce système de connaissances dynamique est entretenu grâce à une gestion continue, à des partenariats et à une assurance qualité, et s'il est progressivement enrichi de ressources supplémentaires – notamment de connaissances provenant d'organisations de terrain, d'innovateurs locaux et de services de vulgarisation, ainsi que d'outils qui portent sur des zones expressément définies et permettent de faire connaître plus précisément et aisément le retour sur investissement potentiel de la restauration des terres –, il pourra renforcer l'utilité à long terme, le caractère inclusif et la souplesse des orientations relatives aux terres agricoles et à la dégradation des sols. Il contribuera en outre à réduire la fragmentation des connaissances et à favoriser une utilisation plus cohérente et traçable des données factuelles tout au long des processus de planification, de mise en œuvre et d'établissement de rapports.

44. Les Parties souhaiteront peut-être prendre en considération les présentes conclusions lorsqu'elles engageront des consultations en vue de l'élaboration d'un projet de décision qui sera soumis à l'examen de la Conférence des Parties et sera fondé sur le projet de texte établi pour les négociations figurant dans le document [ICCD/COP\(17\)/CST/8](#). Ce document fait suite aux décisions 22/COP.16 et 36/COP.16 et contient tous les projets de décision dont seront saisies les Parties à la dix-septième session du Comité de la science et de la technologie.
